

INFIRMERIE - Matériel Secours

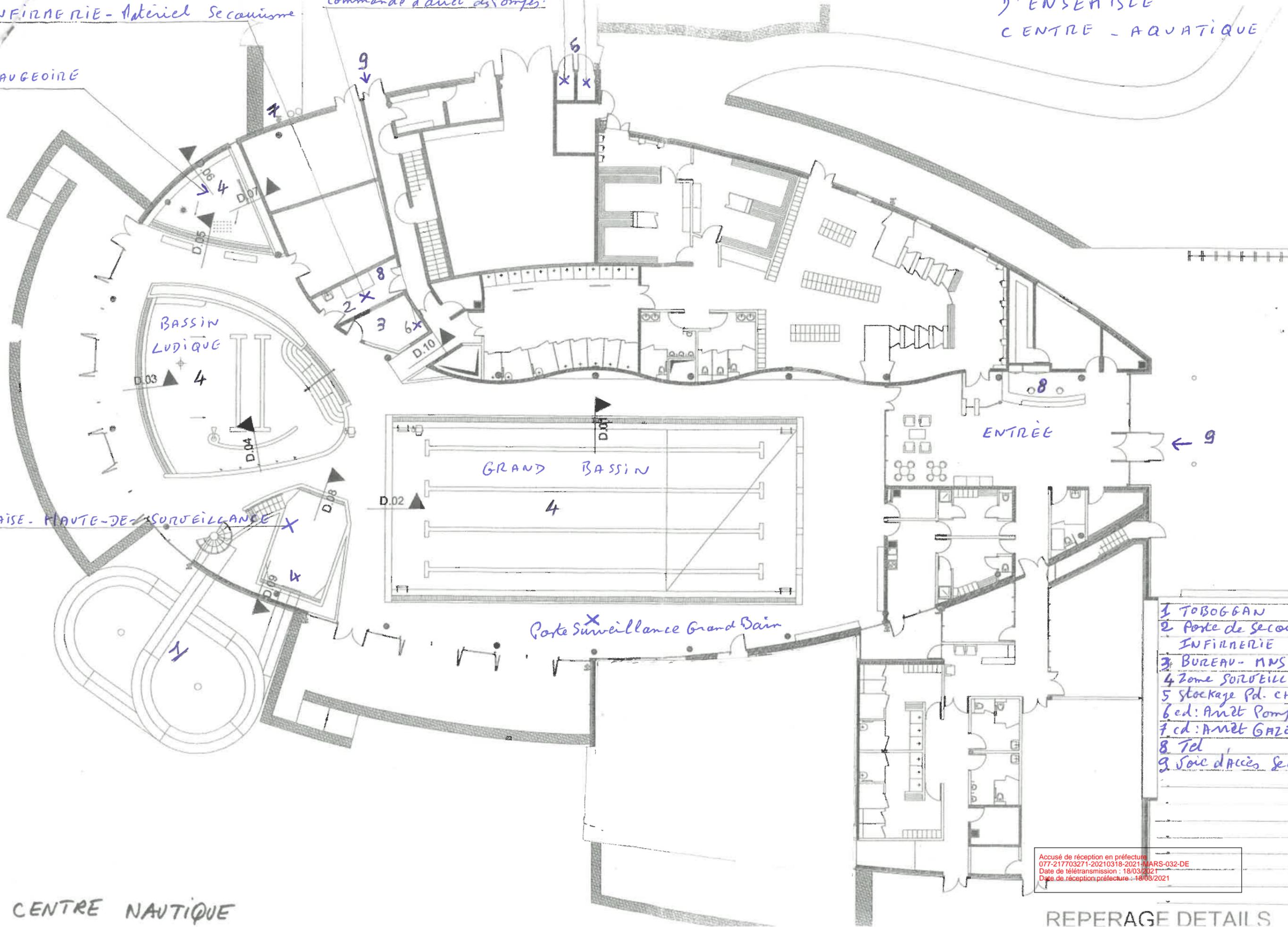
Pompe LOCAL - ACIDE LOCAL - GAZ. chlore
Commande d'arrêt des Pompes:

PLAN D'ENSEMBLE CENTRE - AQUATIQUE

PATAUGEoire

CHAISE - HAUTE-DE-SURVEILLANCE

CENTRE NAUTIQUE



- 1 TOBOGGAN
- 2 Porte de secours INFIRMERIE
- 3 BUREAU - MMS
- 4 Zone SURVEILLANCE
- 5 Stockage Pd. CHIMIQUE
- 6 ed: Arrêt Pompes
- 7 cd: Arrêt GAZ
- 8 Tel
- 9 Voie d'accès secours.

Accusé de réception en préfecture
 077-217703271-20210318-2021-MARS-032-DE
 Date de télétransmission : 18/03/2021
 Date de réception préfecture : 18/03/2021

REPERAGE DETAILS

**OBJET : PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE
ET DES SECOURS DU CENTRE AQUATIQUE
INTERCOMMUNAL « AQUALUDE »**

Identification de l'établissement :

**ETABLISSEMENT DE NATATION ET D'ACTIVITES AQUATIQUES
ET
ETABLISSEMENT D'ACCES PAYANT**

Nom de l'établissement :

CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL « AQUALUDE »

Adresse : 22/24 rue des écoles - 77370 Nangis

n° de téléphone : 01 64 60 52 18

Propriétaire : S.I.C.P.A.N. NANGIS 77370

**Exploitant : Commune de NANGIS 77370
N° 07709ET0005**

1 – INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT ET MATERIEL

Plan d'ensemble comprenant : la situation des bassins, du toboggan et des différents équipements de l'établissement, l'infirmierie, les zones de surveillance, l'emplacement des matériels de sauvetage et de secourisme, l'emplacement du stockage des produits chimiques, les commandes d'arrêt des pompes et les organes de coupure des fluides, les moyens de communication intérieur, les moyens d'appel des secours extérieur, les voies d'accès des secours extérieurs. Voir annexe 1.

Identification du matériel de secours disponible :

MATERIEL DE SAUVETAGE : perches.

MATERIEL DE SECOURISME : 1 planche de secourisme pour traumatisé, 1 brancard pliant, 1 chaise portoir à roulette, un lit d'infirmierie, une armoire à pharmacie, un défibrillateur portable automatique, et tout le matériel nécessaire à une équipe d'équipiers secouristes formées PSE1 et à jour de sa formation continue. Voir annexe 2 et 3

Identification des moyens de communication :

COMMUNICATION INTERNE

- Sifflets

- La voie

- Sono-mobile et sono fixe

COMMUNICATION EXTERNE (moyens de liaison avec les services publics)

Le téléphone de l'accueil, le téléphone du local des M.N.S., le tél. bureau du chef de bassin. En fonction des postes téléphoniques utilisés, suivre les consignes affichées sur ou près de ses appareils.

2 – FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

PERIODE D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT :

Annuelle.

(Fermeture les jours fériés, les lundis en période de vacances scolaires et lors des vidanges ou arrêts techniques annuels soit, dernière semaine de juin et première semaine de septembre et vacances de Noël)

HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE AU PUBLIC :

<u>Période scolaire :</u>	Le lundi	11H30 / 13H30
	Le mardi	11H30 / 13H30
	Le mercredi	15H00 / 19H00
	Le jeudi	11H30 / 13H30
	Le vendredi	11H30 / 13H30 Et 17H00 / 20H30
	Le samedi	14H30 à 19H00
	Le dimanche	09H00 / 13H30

Annexe 6-1 : planning période scolaire

<u>Période de vacances scolaires :</u>	du mardi au vendredi	10H00 à 19H00
	Le samedi	14H00 / 19H00
	Le dimanche	09H00 / 13H00

En semaine fermeture de la caisse de 12h00 à 13h30

Annexe 6-2 : planning vacances scolaires

3 – ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE

PERSONNEL DE SURVEILLANCE

1-1 Ouverture publique ou Natation scolaire

Nombre : UN, DEUX, TROIS ou plus si nécessaire en fonction de la période, du nombre de bassins ouverts, du planning, de la fréquentation, des risques liés à l'utilisation de matériel particulier (exemple ouverture du toboggan, etc.).

Exemple: Le midi en semaine en période scolaire deux surveillants (un en fonction de la fréquentation)

Généralité : deux surveillants – conseillé trois surveillants car trois bassins en considérant la pataugeoire et nécessité d'avoir des actions de préventions pouvant nuire à une surveillance constante.

En période de grande fréquentation trois surveillants,

Si un seul surveillant, fermeture d'un bassin (grand bain ou bassin ludique),

Personnes désignées pour assurer la surveillance,

Le personnel du centre aquatique ayant le titre de Maître Nageur Sauveteur qui peut être assisté par une personne ayant le titre de Sauveteur Aquatique (excepté pour la natation scolaire).

Ou toute autre B.E.E.S.A.N., BP JEPS AAN ou B.N.S.S.A. employé à plein temps ou temps partiel pour renforcer l'équipe.

A condition que tous soient à jour de leurs :

- Déclaration d'activité DDCS (carte professionnelle à jour)
- C.A.E.P.M.N.S. pour les B.E.E.S.A.N. et BP JEPS AAN
- Recyclage quinquennal pour les B.N.S.S.A.
- Formation continue annuelle de secourisme (équipier secouriste) pour l'ensemble des personnels surveillants.

Pour la natation scolaire s'assurer que le surveillant comme tout les intervenants sont bien agréés par l'éducation nationale (agrément annuel).

1-2 Associations ou groupes utilisant l'équipement sans la surveillance d'un éducateur du centre aquatique (convention de mise à disposition d'équipement sous la responsabilité du président de l'association ou du signataire de la convention de mise à disposition.

Transmettre les diplômes des surveillants au responsable de l'équipement pour affichage ainsi que :

- leurs recyclages quinquennal pour les BNSSA
- CAEPMNS pour les Maîtres nageurs
 - Formation continue d'équipier secouriste
 - Carte Professionnelle (déclaration DDCS)
 - Autorisation de cumul d'activités pour les agents du Centre Aquatique

ZONE DE SURVEILLANCE

L'ensemble des plages et des bassins mis à disposition du public : Grand bain – Bassin ludique – Pataugeoire (voir annexe 1)

AUTRES PERSONNEL POUVANT ÊTRE PRESENT DANS L'ETABLISSEMENT

Une ou deux hôtesse (s) d'accueil

Un ou deux technicien (s) polyvalent en fonction du planning

FREQUENTATION

La fréquentation maximum instantanée est de 350 personnes pour l'espace aquatique (en période normale) et à 517 personnes pour l'ensemble de l'équipement (espace aquatique et forme)

3 – CONSIGNES POUR LE PERSONNEL DE SURVEILLANCE

Ouverture publique - Natation scolaire – Associations ou groupes utilisant l'équipement sans la surveillance d'un éducateur du centre aquatique (convention de mise à disposition d'équipement sous la responsabilité du président de l'association ou du signataire de la convention de mise à disposition.

- avant l'ouverture :

- Contrôle du matériel de secourisme et de réanimation (oxygénothérapie) fiche de contrôle à visée + relevé du compteur d'eau des bassins (annexe 5)

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210318-2021-MARS-032-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

- Vérifier Propreté / Hygiène vestiaire, sanitaire et douche
- Vérifier Propreté / Hygiène des bassins et plages + contrôle des analyses de l'eau des bassins sur le carnet le sanitaire si pas faites, les faire) et noter toutes les observations sur le carnet sanitaire.
- Ouvrir le pédiluve intérieur et les extérieurs (si nécessaire)
- Plage : Installation des panneaux sol glissant : avant douche, douche, petit mur ludique, mur coté grand toboggan

En ouverture public :

- Installation du bassin ludique – toboggan rouge plus les tapis de protection (option)
- Mise en marche du grand toboggan (option)
- Installation du grand bain en période d'ouverture public : 1 ligne d'eau minimum le matin jusqu'à 14H00 et après 17H00 (en fonction de la fréquentation du moment)
- Plage : Installation du bac de ceinture + bac brassard en mousse

- En cours de journée :

- Surveillance constante (prévention - surveillance – intervention – secourir)
- Le midi vérifier les analyses d'eau des bassins,
- En cas d'anomalie constatée sur le traitement de l' eau (analyses non conformes) : alerter le chef de bassin (BEESAN, BPJEPS AAN ou BNSSA) puis prendre les mesures nécessaires (évacuation du ou des bassins puis alerter Cofely).
- les téléphones du personnel surveillant sont interdits sur le bord des bassins, ils doivent rester dans la cuisine ou à l' hôtesse d' accueil si attente d'un appel urgent.
- Noter chaque événement ou incident sur le carnet sanitaire.

En période de vacances scolaires :

- De 12H00 à 14H00 piscine calme
- De 14H00 à 17H00 Bassin réservé aux enfants (location de tapis)
- A partir de 17H00 minimum une ligne d'eau pour les nageurs (2 ou 3 en fonction de la clientèle)
- L'hôtesse d'accueil, en l'absence d'un agent d'entretien, doit faire des visites de contrôle (hygiène propreté) dans la zone douches, sanitaires, vestiaires. Pour cela elle devra fermer momentanément sa caisse et afficher un panneau « Caisse momentanément fermée »
- Si nécessaire passer (ou faire passer par l'agent de ménage si présent) le jet ou l'auto laveuse . La caisse peut être fermée ponctuellement pour régler un problème de propreté ou autre dans les vestiaires / sanitaires. Les éducateurs ne doivent pas quitter le bord des bassins (surveillance constante) sauf si plus de deux surveillants.

Monsieur CONTENT Cédric : cedric.content@mairie-nangis.fr
Madame LEBOUTER Nolwenn : nolwenn.lebouter@mairie-nangis.fr

SURVEILLANCE

Lorsqu'il n'y a qu'un seul maître nageur de surveillance ou un sauveteur aquatique, celui-ci doit se trouver au bord du bassin, et de préférence sur la chaise haute de surveillance.

Lorsqu'il y a deux maîtres nageurs ou un maître nageur et un sauveteur aquatique, de surveillance, ceux-ci se trouveront au bord des bassins.

La surveillance s'organisera sur la base d'un poste fixe sur la chaise haute de surveillance, et d'un poste mobile entre les deux bassins principaux (grand bain et bassin ludique) les postes seront tournant par quart d'heure ou demie heure.

Lorsqu'il y a trois surveillants de bain (maîtres nageurs, ou maître(s) nageur(s) et sauveteur(s) aquatique, de surveillance, ceux-ci se trouveront au bord des bassins.

La surveillance s'organisera sur la base d'un poste fixe sur la chaise haute de surveillance, d'un poste fixe de surveillance du grand bain sur la plage (coté ligne 4), et d'un poste mobile entre les deux bassins principaux (grand bain et bassin ludique) les postes seront tournant par quart d'heure ou demie heure.

-

TENUE DE SURVEILLANCE

Tee-shirt obligatoire

De façon à être identifiable rapidement par les usagers.

Casquette et short peuvent être autorisés sur la chaise haute de surveillance.

Sifflet d'alerte obligatoire

4- ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

SIGNAUX UTILISÉS (alarme au sein de l'établissement):

La voix, le sifflet, la sono-mobile ou fixe.

ÉVACUATION DU BASSIN : ouverture public, scolaire, ou association.

Personnel désigné pour évacuer la baignade :

Les maîtres nageurs, sauveteurs aquatiques ou la caissière, l'enseignant, le responsable de l'association à la demande du maître nageur de service s'il est (s'ils sont) occupé(s) par la (les) victime (s) ou le sinistre.

PERSONNEL DÉSIGNÉ POUR PRÉPARER L'ÉVACUATION DE LA VICTIME :

Le (s) maître (s) nageur (s) ou sauveteur (s) aquatique (s) uniquement dans une situation de dégagement d'urgence. Ce sont les Pompiers (SDIS) qui sont chargés d'évacuer la ou les victimes si nécessaire en accord avec le SAMU.

PERSONNEL DÉSIGNÉ POUR LES PREMIERS SECOURS :

Les maîtres nageurs, sauveteurs aquatiques, et toutes personnes du service formées aux premiers secours.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210318-2021-MARS-032-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

EXERCICES D'ALARME, PÉRIODICITÉ :

Deux fois l'année (courant septembre et début de la période estivale) ces exercices figureront sur le registre de sécurité.

ENTRAINEMENT SECOURISME :

Durant les vidanges + révisions secourisme annuel obligatoire pour les équipiers secouristes.

PERSONNEL DÉSIGNÉ POUR DÉCLENCHER L'ALERTE :

Les maîtres nageurs, les sauveteurs aquatiques

Ou la caissière, l'enseignant, le responsable de l'association à la demande du surveillant de service s'il est (s'ils sont) occupé(s) par la (les) victime (s).

ACCUEIL DES SECOURS EXTÉRIEURS : zones d'accès :

La caissière, l'enseignant, le responsable de l'association ou une tierce personne à la demande du maître nageur ou sauveteur aquatique de service s'il est (s'ils sont) occupé(s) par la (les) victime (s).

5- EN CAS D'EVACUATION DE L'ETABLISSEMENT (Impossibilité d'éliminer le risque)

Lieu de regroupement principal : le parking du centre aquatique (panneau « zone de regroupement » , pour les baigneurs et les personnes se trouvant sur les plages des bassins, le fond du solarium.

En cas de problème de fuite de chlore, penser à prendre en compte le sens du vent avant de décider de la sortie à emprunter (issues de secours) et du lieu de rencontre.

En cas de problème électrique :

- Actionner le (s) coup-de-poing (s) d'arrêt d'urgence d'alimentation électrique

En cas de problème d'air irrespirable :

- Actionner les dômes de désenfumage

Si problème de GAZ faire fermer la manette de GAZ extérieur (identifier lors d'un exercice précédent soit : sur le mur extérieur de la chaufferie).

- Utiliser les masques à gaz si nécessaire

Annexe 7 : Photo Vanne de gaz cour technique

Évacuation :

- Le directeur du centre aquatique le chef de bassin ou l'éducateur le plus gradé organisera et donnera l'alerte aux clients en évitant de les faire paniquer
- Le personnel guidera ou accompagnera les clients au point de regroupement
- Un chef de fil sera désigné
- Le responsable fermera la marche

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210318-2021-MARS-032-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

- Le responsable ou une tierce personne sera chargé (e) de prendre le matériel de secourisme et de réanimation
- Le responsable ou une tierce personne sera chargé (e) de prendre la liste des élèves si présence de scolaires, associations, centre de loisirs, ou groupes d'enfants mineurs.

Une fois l'évacuation effectuée : faire le point, le bilan de l'évacuation et des victimes et prévenir :

- Les pompiers (ou autre service d'urgence selon la situation)
- La Mairie / les élus 01 64 60 52 19 ou 0800 077 370
- La D.D.J.S. (D.D.C.S.) 01 75 18 70 00
- Le directeur d'école si présence d'une classe
- Le conseiller pédagogique si présence d'une classe :
I.E.N. 01 64 00 65 48

Faire un rapport le plus détaillé possible à remettre à Madame Le Maire et copie à Mme ou M. le Directeur Général des services.

6- PORT DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUEL DANS L'ETABLISSEMENT

Obligatoire :

Période d'ouverture de l'établissement

- Surveillance : claquettes de piscine ou basket d'intérieur

Lors des vidanges

- Chaussures de sécurité
- Gants, cote ou blouse de protection, lunettes ... lorsque le travail comporte un risque pour l'employé.
- Au moindre doute sur l'utilisation des E.P.I. demander conseil au responsable du service.

Pour les soins aux blessés (saignements)

- Gants à usage unique
- Lunettes de protection

Période sanitaire épidémique (Covid-19) ou un contexte infectieux.

- Gants à usage unique
- Lunettes de protection
- Masque
- Combinaison intégrale à usage unique (ou protocole de

désinfection après intervention)

Pour changer les bouteilles de chlore (Cofely)

- Masque à gaz

Pour le ménage quotidien

- Chaussures, bottes, ou sabots de sécurité plus blouse ou cote.

7- POUR TOUTES INTERVENTIONS SECOURISME :

Respecter les recommandations de la DGSCGC
concernant les «premiers secours en équipe » PSE1
concernant le « secouriste isolé » PSC1

8- EN CAS DE NOYADE :

Ne pas oublier de prévenir : La D.D.C.S.

9- EN CAS DE SUSPICION de RISQUE INFECTIEUX ou CONTAGIEUX :

Respecter les recommandations de la DGSCGC
concernant les «premiers secours en équipe » (PSE1)
concernant le « secouriste isolé » PSC1

10- EN GENERAL POUR TOUS PROBLEMES DIVERS :

Après avoir passé l'alerte (15 / 17 / 18) si nécessaire
ou POLICE MUNICIPALE
Patrouille 06 75 09 70 20 Secrétariat 01 64 01 11 53
informer dans les plus bref délais :
Direction Générale des Services : 01 64 60 52 07

PROBLEME TECHNIQUE

La journée : tel aux services techniques 01 64 60 52 04
si les Services Techniques ne répondent pas : téléphoner à l'élu d'astreinte 0800 077 370

PROBLEME DE CAISSE

ST. ÉLISATH 03 83 97 81 43
plus Mail service informatique ou tel : 01 64 60 52 33

PROBLEME D'ALARME

si l'alarme se met en route la journée téléphoner au Service Informatique
si l'alarme se met en route le soir ou tôt le matin téléphoner à l'élu d'astreinte

PROCEDURE D'INTERVENTION DE L'ASTREINTE

Pour les soirées et les week-ends et ce, à compter du samedi matin :

Lorsqu'un agent constate un dysfonctionnement ou une situation anormale, il doit
obligatoirement appeler l'élu d'astreinte au N° suivant : 0800 077 370
et respecter les consignes du chef d'établissement.

PROBLEME DE CHLORE - DE CHAUFFAGE

DE TRAITEMENT DE L'EAU

ALERTE ENGIE-COFELY :

message sur le site internet de : <https://direct.engie-cofely.fr/CNNANGIS/>
le nom du compte : PIERRE.CNNANGIS

mot de passe : PIERRE12

Référence client : 311817396

CET de contrat 516004104

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210318-2021-MARS-032-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

référence installation : 5417965030

PROBLEME D' OXYGENE (Bouteille à remplir)
AIR LIQUIDE SANTÉ tel : 01 45 13 11 34 fax : 01 43 77 50 16
Conseiller : 09 69 39 55 24
Commande 1 bouteille d'1 M3 (5 litres) « B5 PRESENCE » d'oxygène médical
Compte client n° 103 222 85
Contrat n° 029354
Bouteille à échanger à la pharmacie de l' Almont à Melun tel : 01 60 68 79 34

Le présent document sera transmis à :

- Madame Le Maire
- Mme ou Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur l'Adjoint chargé des sports
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine et Marne
- l' Agence Régionale de Santé d' Île de France
- le Chef de Bassin pour application.

Fait à Nangis, le
Le Maire,

ci-joint annexe 1 : plan d'ensemble
annexe 2 : liste de matériel poste de secours
annexe 3 : vue éclatée du sac de secours
annexe 4 : fiche de renseignement centre de loisirs
annexe 5 : fiche de contrôle du poste de secours
annexe 6-1 : planning période scolaire
annexe 6-2 : planning vacances scolaire
annexe 7 : Vanne de gaz : cour technique du centre aquatique

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210318-2021-MARS-032-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

Poste de secours

- Tensiomètre
 - Oxymètre de pouls
 - Glucomètre + languettes
 - Thermomètre

 - Compresse
 - Pansements
 - Désinfectant
 - pince à épiler
 - sac à déchets (jaune)
 - 2 paires de ciseaux (pansement et vêtements)
 - Gants / Combinaison de Protection
 - Lunette de protection
- Masque (pour Secouriste et Victime)
Rasoir / Éponge

Insufflateur :

Pédiatrique

Enfant

Adulte

-Masque pour insufflateur :

Taille adulte

Taille enfant

Taille nourrisson

Filtre anti Bactérien et Viral

* Masque à oxygène haute concentration Date validité Maxi : noté sur l'emballage

Adulte et Enfant

Coussin hémostatique

Garrot

Collier Cervicaux (Adulte / Enfant)

Coussins en Mousse Pour PLS à deux

-Aspirateur de Mucosité + Sonde (adulte et enfant)

- Canule de Gedel

- Bandage bras

- Couverture de survie

- Combinaison de protection

Fiche bilan (plaquette + crayon)

DSA

* Patch Enfant et Patch Adulte Date de validité Maxi : noté sur l'emballage

HORS SAC DE SECOURS

⑩ UNE BOUTEILLE D' OXYGENE 1000 litres

⑩ Désinfectant de contact EN 14476 + Essuie main ou lingettes

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210318-2021-MARS-032-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

Poste de secours

Pochette ouverture sac

Vue du dessus

- Tensiomètre
- Oxymètre de pouls
- Glucomètre + languettes
- Thermomètre

Pochette centrale
Dessus du sac

- Compresses
 - Pansements
 - Désinfectant
 - pince à épiler
 - sac à déchets (jaune)
 - 2 paires de ciseaux (pansement et vêtements)
 - Gants / Combinaison de Protection
 - Lunette de protection
 - Masque (pour Secouriste et Victime)
 - Rasoir / Éponge
- HORS SAC DE SECOURS**

- Désinfectant de contacte EN 14476
- Essuie main ou lingettes désinfectante

+ UNE BOUTEILLE D' OXYGENE 1000 litres

Pochette centrale

Pochette gauche
extérieur

Collier
Cervicaux
Adulte
et Enfant

Coussins
en
Mousse
Pour PLS
À deux



- Insufflateur : *Pédiatrique
*Enfant
*Adulte
- Masque pour insufflateur :
* Taille adulte
*Taille enfant
*Taille nourrisson
- Filtre anti Bactérien et Viral
- Masque à oxygène haute
Concentration :
Adulte et Enfant
- Fiche bilan
(plaquette + crayon)
-DSA
- Patch Enfant et Adulte
11/03/22 28/03/21
- Serviette et ou éponge

Coussin hémostatique
Garrot

Pochette droite
extérieur

- Aspirateur
de
Mucosité
- Sonde
pour
Aspirateur
- Canule de gedel
- Bandage bras
- Couverture
de survie
- Combinaison
de protection

CENTRE AQUATIQUE AQUALUDE DE NANGIS
22/24 RUE DES ECOLES 77370 NANGIS
TELEPHONE 01 64 60 52 18
MAIL caisse.aqualude@mairie-nangis.fr

NOM DU CENTRE :

NOM DU RESPONSABLE DU CENTRE :

ADRESSE DU CENTRE :

TELEPHONE DU CENTRE :

MAIL DU CENTRE :

	Adultes(s) encadrant	Enfant(s) 4 ans et plus	Enfant(s) – de 4 ans
NANGIS / SICPAN			
CCBN			
EXTERIEUR			
TOTAL			

Présence de :h..... àh.....

Nom et prénom du responsable du groupe :

Nom et prénom des encadrants : -

-

-

-

Nous vous informons que le règlement intérieur est à votre disposition et affiché dans le hall du Centre aquatique. Les encadrants doivent faire respecter celui-ci et sont tenus à une surveillance constante des enfants sous leur responsabilité.

Arrivé sur le bord des bassins (plage) le responsable du groupe doit se présenter au Maître Nageur avec son groupe, et lui présenter une liste des enfants. Le Maître nageur devra effectuer un test d'aisance aquatique à chaque enfant.

En période de crise sanitaire, le protocole Piscine Covid doit être respecté.

DATE

SIGNATURE DU RESPONSABLE

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210318-2021-MARS-032-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

Annexe 5 : FICHE DE CONTROLE POSTE DE SECOURS – CENTRE AQUATIQUE NANGIS

	nom	prénom	CPT EAU Sportif	CPT EAU Ludique	CPT EAU Général	Pression O2
01/02/21						
02/02/21						
03/02/21						
04/02/21						
05/02/21						
06/02/21						
07/02/21						
08/02/21						
09/02/21						
10/02/21						
11/02/21						
12/02/21						
13/02/21						
14/02/21						
15/02/21						
16/02/21						
17/02/21						
18/02/21						
19/02/21						
20/02/21						
21/02/21						
22/02/21						
23/02/21						
24/02/21						
25/02/21						
26/02/21						
27/02/21						
28/02/21						

Accusé de réception en préfecture
 077-217703271-20210318-2021-MARS-032-DE
 Date de télétransmission : 18/03/2021
 Date de réception préfecture : 18/03/2021

Annexe 4 : FICHE DE CONTROLE POSTE DE SECOURS – CENTRE AQUATIQUE NANGIS

	nom	prénom	CPT EAU Sportif	CPT EAU Ludique	CPT EAU Général	Pression O2
01/03/21						
02/03/21						
03/03/21						
04/03/21						
05/03/21						
06/03/21						
07/03/21						
08/03/21						
09/03/21						
10/03/21						
11/03/21						
12/03/21						
13/03/21						
14/03/21						
15/03/21						
16/03/21						
17/03/21						
18/03/21						
19/03/21						
20/03/21						
21/03/21						
22/03/21						
23/03/21						
24/03/21						
25/03/21						
26/03/21						
27/03/21						
28/03/21						
29/03/21						
30/03/21						
31/03/21						

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210318-2021-MARS-032-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

PLANNING CENTRE AQUATIQUE
SAISON 2020 / 2021

Annexe 6-1 : PLANNING PISCINE PERIODE SCOLAIRE HORS COVID au 11/02/2021

HORAIRES	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
6H00 6H15							
6H15 6H30							
6H30 6H45							
6H45 7H00							
7H00 7H15							
7H15 7H30							
7H30 7H45							
7H45 8H00							
8H00 8H15		SDIS Gendarmerie		SDIS Gendarmerie			
8H15 8H30							
8H30 8H45							
8H45 9H00							
9H00 9H15							
9H15 9H30							
9H30 9H45							
9H45 10H00							
10H00 10H15	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE		
10H15 10H30							
10H30 10H45							
10H45 11H00							
11H00 11H15							
11H15 11H30							
11H30 11H45							
11H45 12H00							
12H00 12H15							
12H15 12H30	PUBLIC	PUBLIC		PUBLIC	PUBLIC		
12H30 12H45							
12H45 13H00							
13H00 13H15							
13H15 13H30							
13H30 13H45							
13H45 14H00							
14H00 14H15							
14H15 14H30							
14H30 14H45							
15H45 15H00							
15H00 15H15	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE		
16H15 15H30							
15H30 15H45							
15H45 16H00							
16H00 16H15							
16H15 16H30							
16H30 16H45							
16H45 17H00							
17H00 17H15							
17H15 17H30							
17H30 17H45							
17H45 18H00							
18H00 18H15							
18H15 18H30							
18H30 18H45	NANGIS NATATION	NANGIS NATATION		NANGIS NATATION	PUBLIC		
18H45 19H00							
19H00 19H15							
19H15 19H30							
19H30 19H45							
19H45 20H00							
20H00 20H15							
20H15 20H30							
20H30 20H45							
20H45 21H00							
21H00 21H15	PLONGEE				PLONGEE		
21H15 21H30							
21H30 21H45							
21H45 22H00							
22H00 22H15							
22H15 22H30							
22H30 22H45							
22H45 23H00							

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210318-2021-MARS-032-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

PLANNING CENTRE AQUATIQUE
SAISON 2020 / 2021

Annexe 6-2 : PLANING PISCINE VACANCES SCOLAIRE au 11/02/2021

HORAIRES	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
6H00 6H15							
6H15 6H30							
6H30 6H45							
6H45 7H00							
7H00 7H15							
7H15 7H30							
7H30 7H45							
7H45 8H00							
8H00 8H15							
8H15 8H30							
8H30 8H45							
8H45 9H00							
9H00 9H15							
9H15 9H30							
9H30 9H45							
9H45 10H00							
10H00 10H15							
10H15 10H30							
10H30 10H45							
10H45 11H00							
11H00 11H15							
11H15 11H30							
11H30 11H45							
11H45 12H00							
12H00 12H15							
12H15 12H30							
12H30 12H45							
12H45 13H00							
13H00 13H15							
13H15 13H30							
13H30 13H45							
13H45 14H00							
14H00 14H15							
14H15 14H30							
14H30 14H45							
15H45 15H00							
15H00 15H15							
16H15 15H30							
15H30 15H45							
15H45 16H00							
16H00 16H15							
16H15 16H30							
16H30 16H45							
16H45 17H00							
17H00 17H15							
17H15 17H30							
17H30 17H45							
17H45 18H00							
18H00 18H15							
18H15 18H30							
18H30 18H45							
18H45 19H00							
19H00 19H15							
19H15 19H30							
19H30 19H45							
19H45 20H00							
20H00 20H15							
20H15 20H30							
20H30 20H45							
20H45 21H00							
21H00 21H15							
21H15 21H30							
21H30 21H45							
21H45 22H00							
22H00 22H15							
22H15 22H30							
22H30 22H45							
22H45 23H00							

- En semaine ouverture des bassins de 10h00 à 19h00
- Fermeture de la caisse de 12h00 à 13h30
- Procédure de réservation pour les groupes
- Piscine fermée le lundi

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210318-2021-MARS-032-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021



Annexe 7 du plan d'organisation de la surveillance et des secours

VANNE DE GAZ Cour technique du Centre Aquatique